

2024-80-V

ARRÊTÉ DE POLICE DE LA CIRCULATION TEMPORAIRE**Le Maire de la Ville d'Ambazac,**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4, L 2212-5, L 2212-6 et L 2213-1 et suivants ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 110.5, R 441.8, R 441.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par les arrêtés subséquents ;

Vu l'arrêté n°2022-37-DF du Maire de la commune d'Ambazac portant délégation de fonction et de signature aux adjoints ;

Vu la demande de l'entreprise PASQUIER et FILS de restriction de circulation en date du 24 avril 2024 ;

Considérant qu'en raison des travaux d'implantation d'un fourreau PVC pour fibre optique ; il y a lieu de restreindre la circulation pour assurer les conditions de sécurité de la façon suivante :

ARRÊTE**ARTICLE 1**

Le 13 mai 2024, le pétitionnaire est autorisé à barrer la route, selon les besoins du chantier et en fonction de son avancement, afin d'effectuer les travaux ci-dessus pour une durée de 90 jours calendaires.

ARTICLE 2

Les accès riverains, la circulation des services de secours et transports scolaires seront maintenus jusqu'au droit du chantier 385 allée des ribières. Le stationnement de tout véhicule ne relevant pas de l'activité faisant l'objet de la demande sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 3

Les travaux nécessiteront la mise en place à la diligence du pétitionnaire, d'un balisage de la zone et d'un panneau de signalisation à l'attention de tous les usagers de la voie, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I- 8^{ème} partie signalisation temporaire.



Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : Paquier et fils
Adresse : 2A de chebanas.
Code postal : 87162 Localité : Pierre Buffière Pays : _____
Nom contact : Mme VERGNE Prénom contact : Paula.
Téléphone : 05 55 00 67 83. Indicatif pays : _____
Fax : _____ Indicatif pays : _____
Courriel : pvergne@paquiertp.fr

Site bénéficiaire est différent du demandeur
Dénomination : Axiome
Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____
Nom contact : _____ Prénom contact : _____
Téléphone : _____ Indicatif pays : _____
Fax : _____ Indicatif pays : _____
Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Vole concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____
Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : 385 Allée des Librières
(1672. face 27. Tyra)
Code postal : _____ Localité : Ambazac

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : Création de Géométrie Civile pour Axiome
Date prévue de début des travaux : 13/05/24 Durée des travaux (en jours calendaires) : 5 jours

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 9 jours Date de début de réglementation : 13/05/24
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation régulée : Par feux tricolores Manuellement
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____
Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circuler

véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Numéro d'affaire : 1672 Parc 87 Tyta.

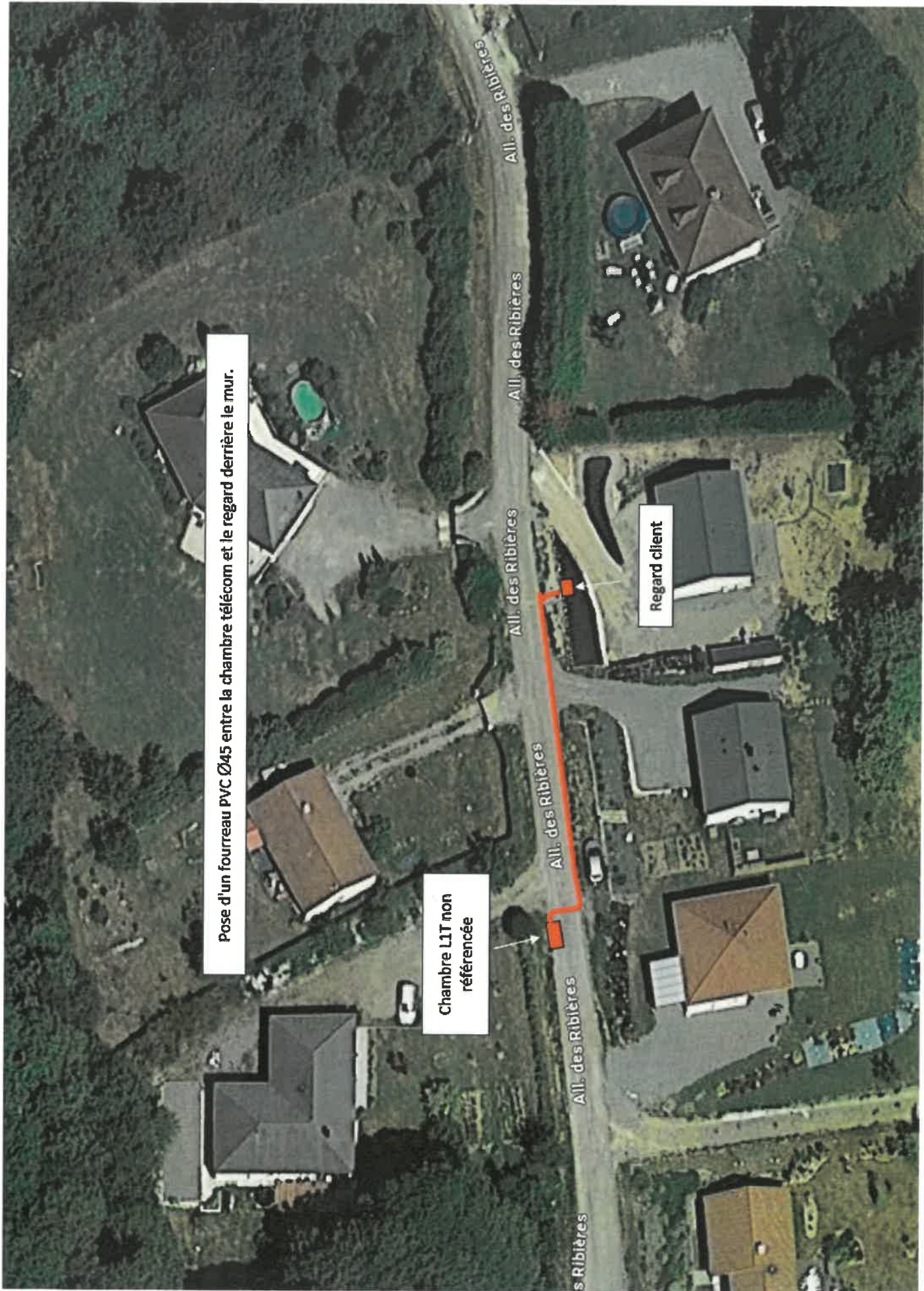
Fait à : Pierre Buffete

Le : 24.04.24

Nom : VERGNE Prénom : Paula

Qualité : Secrétaire

(DAC_P2_V5_v1.00)



Pose d'un fourreau PVC Ø45 entre la chambre télécom et le regard derrière le mur.

Chambre LIT non référencée

Regard client

All. des Ribières

All. des Ribières

All. des Ribières

All. des Ribières

All. des Ribières

s Ribières